

**COMMUNE DE SAINT VINCENT DE DURFORT**  
**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019**

*Date de convocation : 26 mars 2019*

**Ordre du jour :**

- Présentation de l'association Motorsports Dreamers
- ADMR
- Subvention association Motorsports Dreamers
- Plan Local d'Urbanisme Lyas (et non pas assainissement)
- Vote des Taxe locales directes 2019
- Ecole du Chambon de Bavas : plafond
- Divers
- CAPCA : préparation du Conseil communautaire du 03 avril 2019

**Présents :** Anne TERROT DONTENWILL, Eliane BORDIGONI, Denis ESCLAINÉ, Catherine MONDON, Luc RÉNÉ, Odile RIOUBON, Roland ROUCAUTE Christiaan VAN ZUUK

**Absents excusés :** François CHAMBONNET, Marylène FOLCHER, Michel LANG

**Procurations :** Marylène FOLCHER à Eliane BORDIGONI

**Secrétaire de séance :** Eliane BORDIGONI



*Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2019, après lecture faite,  
est approuvé à l'unanimité*



***Présentation de l'association Motorsports Dreamers***

Monsieur Etienne BOURNAC, représentant légal de l'association, présente Motorsports Dreamers au conseil municipal. L'objectif associatif est de regrouper des adhérents autour d'une passion commune, le sport automobile et de programmer des événements tels que stages de formation au pilotage, journées Karting, sorties circuits,...

**ADMR**

L'ADMR Eyrieux Ouvèze sollicite une subvention au titre de l'exercice 2019. Afin de pouvoir délibérer, le Conseil municipal demande que le rapport financier 2018 de l'association lui soit présenté. Un courrier dans ce sens sera adressé au Président.

***Subvention association Motorsports Dreamers***

L'association Motorsports Dreamers, nouvelle association domiciliée sur la commune, a sollicité une aide financière pour l'année 2019. A l'appui de cette demande était joint le budget prévisionnel 2019 ainsi que les animations, telles que stages de formation au pilotage, journée Karting, sorties circuits, rassemblements sur le thème Legends cars cup,...

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, Madame la Maire propose d'accorder à l'association Motorsports Dreamers une subvention de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 abstention, décide d'allouer à l'association Motorsports Dreamers une subvention d'un montant de 400 € et dit que les crédits sont inscrits au budget.

***Plan Local d'Urbanisme (PLU) Lyas et non pas assainissement Lyas***

La commune de Lyas a terminé l'élaboration de son PLU. En tant que commune limitrophe, elle se doit de le présenter à notre Conseil municipal. Rien de particulier n'est relevé dans le projet.

### ***Vote des Taxes locales directes 2019***

Madame le Maire présente l'Etat de Notification des Taux d'Imposition des taxes directes locales pour 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2019. Les taux restent donc inchangés, soit :

Taxe d'habitation : 5.56 %  
Taxe foncière (bâti) : 8.98 %  
Taxe foncière (non bâti) : 38.10 %

### ***Ecole du Chambon de Bavas : plafond***

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal a souhaité, par délibération n° 2905201903 du 29 mai 2018, procéder à la transformation de l'ancienne école du Chambon de Bavas en logement locatif. Suite à l'avis de marché du 18 mars 2019 portant sur l'abaissement du plafond et son isolation, seule l'entreprise Façon Bois a adressé un devis. Le coût des travaux s'élève à 11 001.87 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, retient l'entreprise Façon Bois pour un montant HT de 11 001.87 € HT, dit que les crédits sont inscrits au budget principal.

### ***Divers***

#### *Cimetière*

Madame la Maire rappelle la délibération n°0511201807 du 05 mai 2018 portant création d'un ossuaire au cimetière communal.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2223-4 prévoit qu'un arrêté du Maire affecte à perpétuité, dans le cimetière communal, un ossuaire pour y déposer les restes des personnes inhumées dans les terrains non concédés, après expiration du délai de rotation de cinq ans, ainsi que les restes des corps inhumés dans les concessions (concessions temporaires) dont les durées sont expirées et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon (concessions perpétuelles).

L'ossuaire accueille également les urnes des sépultures non renouvelées.

Dans le cimetière de Saint Vincent de Durfort, l'ossuaire est situé Allée C emplacement 83 et sera affecté à perpétuité pour y recevoir les restes mortels exhumés. Les restes mortels y seront déposés après avoir été préalablement réunis dans des reliquaires ou sacs à ossements. Ce dépôt définitif s'effectuera avec le respect et la dignité qu'impose la manipulation de corps exhumés et dans les normes d'hygiène et de sécurité imposés par la loi.

Un registre des noms des personnes dont les corps ont été déposés à l'ossuaire, même si aucun reste mortel n'a été trouvé, sera tenu par le personnel qualifié de la Mairie.

D'autre part, les familles qui souhaiteraient se recueillir ou honorer leurs défunts, pourront déposer devant l'ossuaire des plaques gravées au nom des personnes dont les restes y ont été déposés, ainsi que des fleurs, gerbes ou pots fleuris, sans que la commune puisse être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation. Afin de respecter la décence des lieux, les services techniques pourront procéder à l'enlèvement des fleurs ou pots fanés.

Madame la Maire prendra l'arrêté correspondant.

#### *Travaux de goudronnage*

L'accès menant au camping Cœur d'Ardèche a été goudronné. Seule est facturée à la mairie la partie communale de cet accès.

#### *CCAS : Banque alimentaire*

A titre d'information. La Banque Alimentaire, malgré une gestion rigoureuse, a cette année sollicité une subvention. Le CCAS réuni en séance le 1<sup>er</sup> avril 2019 a délibéré favorablement pour l'octroyer.

### ***CAPCA : préparation du Conseil communautaire du 03 avril 2019***

Madame la Maire fait lecture des délibérations qui seront débattues lors du Conseil Communautaire du 03 avril 2019.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame la Maire déclare la séance close.**

**La séance est levée à 22h30**